



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

04/07/2023 - 20 heures

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy CHARLES, conseillers municipaux.

Excusé : Mr Jérôme VRAY donne pouvoir à Mme Christelle MASSON.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste WILLAUME

Avant le début de la séance Madame le Maire demande si une délibération peut être rajoutée, le conseil vote pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Le compte rendu du conseil municipal du 09/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération 35 D 2023 Référent déontologue**

Madame le Maire expose au conseil les différentes solutions pour respecter l'obligation d'avoir un référent déontologue pour la commune. Le CDG propose un service avec un coût annuel de 10€/élu et un coût par dossier de 80€, Loire forez Agglomération propose un service à 80€ par dossier, et il reste la possibilité de trouver une personne extérieure au conseil remplissant plusieurs critères (connaissance juridique, pas d'anciens élus, ...) qui devra être rémunérée par dossier également.

Il est décidé à l'unanimité d'opter pour le service proposer par Loire Forez Agglomération.

- **Délibération 36 D 2023 Vente de deux parcelles de la section de Montvadan (partie des parcelles AR275 et AR81)**

Vu la demande de Mr Gaurand pour l'achat d'une partie des parcelles AR275 et AR81 en date du 14 février 2023

Vu la convocation des électeurs de la section de Montvadan le 16 mai 2023 devant se prononcer sur la question de la vente d'une partie des parcelles AR275 et AR81, au prix de 3.50 euros le m2 au profit de Mr Gilles GAURAND

Vu le résultat des élections des 13 et 14 juin 2023 de 15 voix pour et 0 voix contre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la vente d'une partie des parcelles AR275 et AR81 à Monsieur Gilles GAURAND, approuve le prix de 3.50 euros le m2, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

- **Délibération 37 D 2023 Projet préau**

Suite à la dernière réunion du conseil Municipal du 09 juin 2023 Madame le Maire revient sur le



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
04/07/2023 - 20 heures

projet de construction d'un préau avec panneaux photovoltaïques dans la cour d'école.
Il est rappelé que la cour ne dispose pas d'endroit permettant de se protéger de la pluie, du soleil ou d'autres aléas. La construction permettrait également d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la structure afin de produire de l'électricité.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le projet et autorise Madame le Maire à demander les renseignements utiles dans l'avancée du projet.

Le conseil est informé que suite au conseil de l'architecte conseil du département une pré demande a été déposée auprès de l'UDAP. La réponse porte à connaissance plusieurs prescriptions sur l'acceptation du projet. Le conseil est également informé que Monsieur GRATALOU (LFA) a été contacté afin d'aider dans les futures démarches de ce projet.

- **Délibération 38 D 2023 Fond de concours machine à laver**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 1 de 200 000€) en vue de participer au financement d'une machine à laver à hauteur de 208 € HT maximum.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

- **Délibération 39 D 2023 Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

- **Délibération 40 D 2023 Convention de MAD du service commun commande publique/assistance juridique porté par LFA**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à disposition du service commun commande publique / assistance juridique porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune en matière d'assistance juridique à compter de la



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
04/07/2023 - 20 heures

date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à la réalisation des dossiers correspondants au volume horaire global estimé,

- D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de faire appel au service commun commande publique / assistance juridique par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique auprès de la commune en matière d'assistance juridique à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et jusqu'à la réalisation des dossiers correspondants au volume horaire global estimé,
- APPROUVE la convention qui s'y rattache,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

- Le conseil est informé que Monsieur Laurent GRIOT s'est rendu au rassemblement du lundi 3 juillet devant la Mairie de Montbrison pour représenter la commune.

• Monsieur Laurent Griot explique les avancées du chantier réaménagement du plan d'eau. Le chantier a commencé le lundi 26 juin, la fédération de pêche est venue prélever les poissons et l'entreprise VRAY TP a réalisé le détournement de la rivière et les barrages. Le début du curage pourrait intervenir dès ce vendredi 7 juillet. Cela permettra de faire un état des lieux de la digue et de préparer les fouilles pour le maçon. Ce dernier interviendra peut-être plus tôt que prévu afin de réaliser le débit réservé.

Après les premières réalisations il s'avère que la source St Martin a bien été trouvée, que le tuyau est correct et qu'une buse ainsi qu'une plaque en métal vont être installées. Pour le moment les fuites vues sont au niveau d'une ancienne vanne et au niveau du lavoir.

Madame le Maire informe le conseil que le dossier du prêt a bien été reçu par le crédit agricole, les fonds devraient être débloqués durant l'été.

- Le conseil est informé que les locataires du 103 rue Antoine Lugnier ont émis le souhait d'acheter le bien loué.

Le conseil ne répond pas favorablement à leur demande. Ils demandent également s'il serait possible de construire des garages individuels. Madame le Maire leur a répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour et que les constructions étaient limitées sur Roche.

Il est également signalé des fentes sur la façade de la maison.

- Le conseil est informé que les travaux de rénovation au 250 A rue Antoine Lugnier sont terminés.

Il manque seulement les joints à reprendre et le luminaire de la cuisine à vérifier. Monsieur



Mairie Roche
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
04/07/2023 - 20 heures

Frédéric GRANDPIERRE demande ce qu'il en est de la terrasse. Il est répondu que si un membre du conseil a le temps de passer un coup de karcher se serait bienvenue.

Le conseil est informé qu'une première visite aura lieu mardi et que le hall des appartements a été nettoyé par l'entreprise Forez Nettoyage.

• Le conseil est informé que l'entreprise 4DM interviendra au clocher le 21/07/2023.

Il est rappelé que suite au passage le paiement de la subvention comprenant les travaux du clocher et les travaux de salle de bain réalisés en 2022 pourra être demandé.

• Le conseil est informé que deux enfants de moins de trois ans seront scolarisés sur le RPI à la rentrée.

Au vu de l'âge la région demande un accompagnateur. Le matin cela sera assuré par Marie-Pierre DUTEL. Au vu des difficultés de recrutement pour si peu d'heure sur Roche il a été demandé aux familles concernées s'il était possible pour elles de venir chercher leurs enfants à Lérigneux.

• Point sur la voirie :

- Des panneaux pour trois hameaux ont été commandés ainsi qu'un panneau de limite de tonnage sauf service.
- Après un rendez-vous avec la SAUR le 03/07/2023 il est décidé à l'unanimité de les autoriser à agrandir leur portail (frais à leur charge) afin de pouvoir accéder à la station et de pouvoir stocker le matériel à l'abri.
- Un administré a signalé un chemin en mauvais état à Montvadan ne lui permettant pas d'accéder facilement à son habitation secondaire. Monsieur Christophe MASSON à passer le broyeur.
- Un autre administré a signalé un danger dû aux gravillons au niveau du stop (sortie du bourg direction Essertines). L'enveloppe voirie étant complètement utilisée et la commune n'ayant pas le matériel adéquat cela est compliqué pour le moment ; L'année prochaine la pose de pouzzolane au lieu du gravier réglera le problème.
- La commission voirie va se renseigner auprès de LFA pour que la montée jusqu'au château d'eau puisse être fauchée. Elle va également contacter le département au sujet du pont du bourg sur la départementale et du fossé le long de la départementale côté espace vert.
- Les travaux de réparation sur le chemin des Outines ont été effectués, ils ne paraissent pas être suffisants. Monsieur Laurent GRIOT réalisera le 05/07/2023 l'état des lieux avec le forestier.
- Le conseil est informé qu'aucun retour n'a eu lieu quant à la recherche de prestataire pour le déneigement.
- Le conseil est informé qu'un rendez-vous va avoir lieu avec Mr Emilien GRANDPIERRE qui souhaite acheter du bois sur une parcelle communale.
- Le conseil est informé que Madame le Maire a rendez-vous avec Bouygues pour



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
04/07/2023 - 20 heures

l'installation de la fibre à Glizieux (frais à la charge du SIEL).

- Monsieur Jean-Yves BESSEY informe le conseil que les barrières longeant la salle des fêtes pourront être réparées. Il va également regarder le portail de l'école qui ne ferme plus correctement.
Le conseil est informé que l'escalier en bois du bourg est endommagé.
Monsieur Laurent Griot va profiter des travaux du plan d'eau pour demander un devis pour le sablage ou le nettoyage de la pierre des anciens combattants.
- Le conseil est informé que le dossier pour le changement de nom de la commune a bien été reçu par la préfecture.
- Une demande d'emplacement pour un Food Truck a été envoyée. Le conseil est pour la gratuité sur un an. Il conviendra de trouver l'emplacement adéquat.
- Un retour est fait sur la liste des projets envisagés sur la fin du mandat. Le recrutement d'un cantonnier est en cours d'étude (analyse financière prospective par le CDL, demande d'informations au CDG,...)
- Le conseil est informé que la mairie sera fermée du 7 au 27 août 2023.
- Le partage des questionnaires « portage des repas » pour le boitage est effectué.
- La demande du Comité des Fêtes pour le prêt de poubelles pour la marche est acceptée.
- Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h45. La prochaine réunion est fixée pour le 12 septembre 2023.

Approuvé le 12/09/2023, à Roche

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jean-Baptiste WILLAUME

